

N°2024-01/01B

**Objet : DECISIONS SUR L'EAU.**

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 janvier, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Jean-André MAGDALOU, Vice-Président.

<b>Nombre de membres afférents au Bureau :</b>	10	<b>Vote :</b>	<b>Pour :</b>	8
<b>En exercice :</b>	10		<b>Contre :</b>	0
<b>Présents :</b>	8		<b>Abstention :</b>	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

**Absent excusé :** Thierry DEL POSO, Robert OLIVE.

**Secrétaire de séance :** Jean ROMEO

**Date de convocation :** 17 janvier 2024

Le Président expose à l'assemblée,

NOM-PRENOM	OBJET DE LA DEMANDE	PROPOSITION AU BUREAU	DECISION DU BUREAU
SDC GARAGE DES CAPELLANS SYNDIC CABALL IMMOBILIER Saint-Cyprien Plage	Demande de dégrèvement de la facture <b>solde 2023</b> suite à fuite sur alimentation générale (1461 m <sup>3</sup> facturés)	Révision de la facturation <b>solde 2023</b> basée sur la consommation moyenne de 2019 à 2021 soit 132 m <sup>3</sup> pour la partie assainissement.	<b><u>Avis favorable.</u></b>
SAS L'Empreinte Salle de sport et Pizzeria Saint-Cyprien Village	Demande de dégrèvement de la facture <b>solde 2023</b> suite à une fuite sur canalisation enterrée (873 m <sup>3</sup> facturés)	Révision de la facturation <b>solde 2023</b> basée sur : - la consommation moyenne des 3 dernières années soit 598 m <sup>3</sup> pour la partie assainissement.	<b><u>Avis favorable.</u></b>

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président



Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20240124-2024-01-01B-DE  
Date de télétransmission : 25/01/2024  
Date de réception préfecture : 25/01/2024